

## **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

### **Commission ad hoc chargée du préavis 03-2012**

Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2012-2013  
Crédit demandé CHF 1'056'774.00

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,

Commissaires: MM :  
Pyrame Jaquet-président  
Antonin Chevalley  
Ernest Hunziker  
Pierre-William Loup  
Steve Marion  
Pascal Pfister (en cours de séance)  
Jean-Luc Duvoisin (absent)

Mmes :  
Patricia Dutoit  
Flora Bouchat (en cours de séance)

Au total, 7 membres + le président et 1 absent.

Ville de Pully: MM :  
Gil Reichen, Syndic  
Claude-Alain Chuard, AGF  
Gilles Cuttelod, chef de service DDGS (GC)  
Alain Jungo, contremaître des bûcherons DDGS (AJ)  
Michael Grandjean, bûcheron DDGS (MG)  
Sebastien Roch, garde forestier (SR)

Mme :  
Giovanna Bonsembiante, secrétaire DDGS

**Préambule:**

La commission s'est réunie à 16 :45 sur la Place d'Obernai.

Elle a été accueillie par Monsieur Gilles Cuttelod, chef du service des Domaines et gérance, de Monsieur S. Roch, garde forestier et de Messieurs Jungo et Grandjean collaborateurs aux forêts communales. Au vu de l'importance du crédit demandé, concernant le poste no. 2.1.2.1 du préavis, la commission c'est déplacé en minibus au Chalet à Gobet sur le site du service des forêts de la Ville de Lausanne (Boscal) pour assister à une démonstration de manutention des grumes avec un tracteur débardeur pratiquement similaire à celui mentionné dans le préavis. Les membres de la commission ont pu poser toutes questions utiles et techniques concernant cette machine. Monsieur Christophe Vallotton, machiniste, s'est prêté aux questions-réponses sur le sujet.

Au retour, la commission s'est réunie dans une salle des pas perdus à la Maison Pulliérane. Madame Flora Bouchat et Monsieur Pascal Pfister sont venus étoffer la commission.

**Introduction:**

Monsieur Gil Reichen, Syndic, souhaite la bienvenue et rappelle en introduction la nouvelle politique de la Ville de Pully consistant à déposer un préavis pour le renouvellement de véhicules, ceci dans un souci de transparence envers le Conseil communal.

Il précise d'emblée, que les marques de véhicules et les prix mentionnés le sont à titre indicatif et que les montants sont à considérer comme montant plafond. Tous les véhicules feront l'objet d'un appel d'offres selon la procédure adéquate et dans la mesure du possible il sera procédé à un regroupement d'achats pour les véhicules similaires.

**Discussion générale :**

Les huit commissaires se sont exprimés, ils ont demandé des précisions sur plusieurs points du préavis et plus particulièrement concernant le tracteur débardeur.

Un commissaire demande des précisions quant à l'investissement dit estimatif.

Les prix mentionnés dans le préavis sont basés sur des offres estimatives. Les marques des véhicules proposés également. En temps voulu, ces acquisitions feront l'objet d'appel d'offres en bonne et due forme.

Un commissaire fait remarquer qu'entre le montant initial figurant au plan d'investissement et le montant figurant en fin de préavis la différence est de CHF 100'000.00 et en demande la raison.

La somme figurant en fin de préavis est la somme maximale à prévoir.

M. Chuard relève que l'âge moyen des véhicules de la Ville de Pully est de 8 ans, d'où l'importance de l'investissement à prévoir.

Le plan d'investissement est effectué sur deux ans.

Il est relevé que, pour 2013, l'adjonction d'un second bus pour les Mosses, est due au fait, que, par le passé, le responsable du Home mettait à disposition son véhicule privé.

Ces moyens utilitaires font l'objet de normes de sécurité particulières et d'installations idoines. Le Home École des Mosses étant occupé une grande partie de l'année.

Depuis le départ à la retraite du responsable, un véhicule était loué en regard des besoins. Cette location était toutefois trop onéreuse.

Le fonds de réserve est évoqué. M. Chuard précise que le fonds de réserve renouvellement de véhicules est une écriture comptable et en aucun cas un montant déposé sur un compte.

Il est également possible que ce fonds n'existe plus, en cas de déficit pour 2012. Il est à l'heure actuelle difficile d'évoquer un éventuel excédent de revenus.

Un commissaire: suite aux bénéfices importants engrangés en 2007/2008/2009, combien ont été mis en réserve pour l'achat de véhicules et combien ont été dépensés.

Réponse: M. Chuard évoque un fonds de réserve approximatif de 1'200'000.00, des véhicules ont été achetés pour ce montant ces trois dernières années, ils ont été portés au budget de fonctionnement.

M. Chuard fera parvenir au président, un état des fonds de renouvellements des véhicules avec solde au 31.12.2011.

Un commissaire se dit plus ou moins satisfait et estime que la dépense du fonds de réserve devrait être justifiée même en ayant fait l'objet d'un préavis.

Nombre de véhicules propriété de la Ville de Pully: 68 véhicules

Ce nombre comprend les véhicules de la Police, encore communale jusqu'à fin 2011.

Un commissaire: Existe-t-il une liste de ces véhicules?

Réponse: M. Chuard distribue une liste des véhicules immatriculés et motorisés.

Le tour de table étant terminé, le président propose de parcourir le préavis point par point.

**Point 1 – pas de remarque.**

**Point 2 – Description des véhicules de remplacements.**

**2.1.1.1. Remplacement balayeuse – Hako Jonas**

Un commissaire demande s'il y aura une reprise sur le modèle remplacé. Aucune reprise ne sera faite, ce véhicule acquis en 1985 est en fin de vie.

Un commissaire demande à voir le modèle de remplacement.

M. Cuttelod fait circuler le prospectus en question.

La marque du véhicule n'est pas arrêtée.

L'achat fera l'objet d'un appel d'offres.

Durée de vie: 15 ans.

Garantie: 12 mois + 12 mois uniquement sur les pièces.

#### **2.1.2.1 Forêts – Tracteur débardeur.**

Un commissaire n'a pas d'avis à ce propos et fait confiance au service forestier.

Un commissaire demande si nous sommes la seule Commune à avoir un tel véhicule et dans ce cas de figure, pourquoi avoir fait ce choix.

D'autres communes se sont équipées d'engins similaires soit Ollon, Bex, Epalinges et bien entendu Lausanne.

D'une part, et, compte tenu des particularités géographiques des forêts de Pully (forte déclivité du terrain), le tracteur forestier s'avère nécessaire de manière permanente pour l'abattage, le câblage et le débardage des arbres.

Les forêts des Communes avoisinantes, Savigny, Lutry ne sont pas soumises à ces contraintes.

Le choix de ce véhicule permettrait de réaliser des économies substantielles notamment sur des travaux actuellement confiés à des entreprises externes, faute d'un véhicule adéquat (équipement).

L'estimation de cette économie pourrait se monter approximativement à:  
CHF 24'000.00/an/15 ans (vie estimative du véhicule).

La mise à disposition en location de ce véhicule à d'autres Communes avoisinantes n'est pas envisageable. D'une part, les travaux d'exploitation (coupe) sont saisonniers, par conséquent ils sont entrepris à la même période partout.

Le montant indiqué dans le préavis représente le montant plafond. Une procédure d'appel d'offres sera entreprise.

**Point 2.1.2.2. - Remplacement - véhicule d'exploitation forestière – Toyota Hiace –**

Pas de question.

**Point 2.2.1.1. – Véhicule de livraison Citroën Jumper**

Un commissaire demande s'il était possible de privilégier l'achat d'un véhicule d'occasions, compte tenu du montant à y consacrer

Trouver un véhicule d'occasion qui répond à toutes les caractéristiques requises (pont élévateur) pour le transport de plantes notamment, n'est pas chose aisée.

D'autre part, M. Chuard rappelle la durée de vie du véhicule précédent qui était de 14 ans, malgré le peu de kilomètres au compteur. Véhicule très sollicité, fréquents démarrages/arrêts.

**Point 2.2.1.2** – Remplacement d'un chariot à moteur John Deere.

Un commissaire s'étonne du prix de reprise de ce véhicule.

Un commissaire signale qu'il aurait été utile d'avoir des illustrations de ces véhicules. Il est en effet difficile de se faire une idée.

**Point 2.2.2.1** – Remplacement motocycle Honda Spacy.

Pas de question.

**Point 2.3.1.1** – Remplacement véhicule de livraison Nissan Vanette.

Pas de question.

**Point 2.4.1.1.** – Remplacement minibus Toyota Hiace.

Le remplacement de ce véhicule est indispensable, compte tenu entre autres des normes de sécurité à respecter dans le cas de figure de transports d'écoliers. Pour répondre à la question d'un commissaire, ce véhicule est utilisé au quotidien et une motorisation avec demi-vitesses pour routes enneigées est indispensable aux Mosses.

**Point 2.5 – récapitulatifs véhicules de remplacement**

Pas de question.

**Point 3.1.1.1**

Un commissaire demande à qui est destiné ce véhicule utilitaire. Ce véhicule est destiné aux artisans. Corresponds aux besoins actuels d'avoir un véhicule équipé d'un atelier mobile.

**Point 3.2.1.1**

Un commissaire demande si les deux bus destinés aux camps scolaires des Mosses sont utilisés pour le transport des élèves essentiellement et dans ce cas, s'il n'était pas judicieux de préférer l'achat d'un seul bus, plus grand.

En ayant deux véhicules, il est possible de procéder au transport de passagers d'une part et de l'autre de transporter du matériel. Un commissaire suggère de prendre deux véhicules identiques dans la limite du possible si les caractéristiques ne devaient pas différer.

Dans le cas contraire, il demande une justification de la différence de prix de CHF 14'700.00 et propose un amendement.

Un commissaire demande une réponse justificative de cette différence à fournir au président.

Le président suggère de faire confiance et de ne pas procéder au vote de cet amendement.

Un commissaire ne peut pas accepter cette différence et maintient sa proposition d'amendement.

### **Point 3.3 – 4 Acquisitions de nouveaux véhicules – récapitulatif**

Un commissaire demande si la Ville de Pully a pris en considération la possibilité d'une location-vente.

Cette possibilité ne s'avère pas intéressante compte tenu de la trésorerie actuelle.

### **Points 5 – 5.3**

Pas de question.

### **Votes sur le préavis 03-2012**

La parole n'étant plus demandée, le président propose de voter.

#### **Acceptation du préavis en l'état:**

En faveur du préavis: 7voix

Abstention : 1 voix

Un commissaire propose un amendement sur le montant de CHF 14'700.00 en moins sur le point 1.10

#### **Vote sur cet amendement:**

En faveur de l'amendement : 1 voix

Contre : 7 voix

#### **Conclusions sur préavis non amendé:**

En faveur du préavis en l'état : 7 voix

Abstention : 1 voix, pour défaut d'explication.

Suite au document reçu de la part de Monsieur Chuard, le commissaire, étant satisfait des compléments d'explications, retire son amendement et son abstention.

#### **Acceptation du préavis à l'unanimité**

### **Commission des finances**

Le président porte à la connaissance des commissaires la lettre datée du 17 février 2012 qu'il a reçue de la présidente de la commission des finances, Madame Nathalie Jaquerod, annonçant un avis favorable à l'unanimité pour ce préavis.

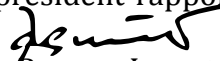
Finalement, la commission convaincue par les explications fournies par Monsieur le Syndic et ses collaborateurs, concernés par cet objet, recommande au Conseil communal d'accepter le contenu de ce préavis en l'état.

### **Remerciements:**

La commission et son président tiennent à remercier Monsieur le Syndic Reichen et ses collaborateurs pour la qualité des explications données lors de cette séance.

**La séance est levée à 20 :00**

Le président-rapporteur:



Pyrame Jaquet